

écrit entre 327 et 340, il parle en divers endroits du chant officiel des psaumes dans l'office liturgique. C'est ainsi que dans l'explication du psaume LXXV, il dit que la prière du prophète est accomplie dans l'Église, premièrement par la célébration de Pâques où se récitent des prières, où l'on chante et lit les Écritures, où l'on fait une prédication, et deuxièmement par le chant partout usité dans les églises¹.

A propos du psaume XCI, il dit que le dimanche, dans la Nouvelle Alliance, on fait ce que les Juifs accomplissaient le jour du sabbat, et c'est pourquoi le psaume XCI (*Bonum est confiteri Domino*), qui en hébreu porte le titre : *In diem sabbati*, est chanté dans l'Église le dimanche durant l'office. En ce même endroit, Eusèbe fait la distinction entre la célébration de l'Eucharistie et une autre heure de la prière, qui se faisait de grand matin, et dont la psalmodie et d'autres prières formaient la matière principale².

Dans l'explication du psaume LXXXIX, 3-7, il parle des Vêpres, mais plutôt dans un sens allégorique (*occidente sole iustitiæ = mort du Christ sur la croix*), si bien qu'on n'en peut rien tirer relativement à la célébration d'un office et à ce qui en constituait le fond. Cependant, en comparant les paroles du psaume précédent sur la prière nocturne avec ce qu'il dit dans la suite de la *custodia nocturna* (*φυλαχή*), qui est l'une ou la première des divisions de la nuit, on voit qu'Eusèbe entend ici par prière nocturne tout d'abord celle des Vêpres³. Il semble aussi, d'après

¹ Εἶτα δεύτερον ψάλλειν τῷ ὀνόματι αὐτοῦ προστάττει ὃ καὶ αὐτὸ κατὰ πάντα τόπον εἶωθεν ἐφ' ἡμῶν ἐπιτελεῖσθαι. Ἐπεὶ κατὰ πᾶσαν ἐκκλησίαν αὐτὰ δὴ ταῦτα παραδέδοται κ. τ. λ. — *Secundo psallere nomine eius præcipit, quod a nobis omnibus in locis observari consuetum est. Nam in omnibus Dei ecclesiis apud gentes constitutis hæc ipsa modulari et psallere non Græcis tantum, sed etiam barbaris præcipitur* (*Comment. in ps., LXV; P. G., t. XXIII, col. 647-648*).

² Ὁρθρου τε πρὸς αὐταῖς ἀνατολαῖς τοῦ ἡμετέρου φωτὸς τὸ γενόμενον ἔλεος ἐφ' ἡμᾶς τοῦ Θεοῦ διαγγέλλοντες... εἰκότως κατὰ τὴν Κυριακὴν ἡμέραν καὶ τὰς εὐχαριστίας ἡμῶν ἀποδίδομεν τῷ Κυρίῳ, πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης ἐν ταῖς ἐκκλησίαις αὐτοῦ συνεργόμενοι... ἤδη καὶ ψάλλειν κελευόμεθα... καὶ τοῦτο πράττειν κατὰ τὰς πρωϊνὰς ὥρας. Ἀλήθειάν τε εὐσεβείας ἐπιδεδεγμένους, διὰ τοῦ καὶ ταῖς νυκτεριναῖς ὥραις τῆς τοῦ Θεοῦ θεραπείας μνησθαι. — *Primitias diurnarum horarum Deo dicantes — matutinis horis — repetita nocturnis horis cultus Dei memoria... populorum concentus, quo in omnibus Dei ecclesiis una mente, uno affectu... melos in psalmodiis emittimus* (*In ps., XCI; P. G., t. XXIII, col. 1772*).

³ P. G., t. XXIII, col. 1130-1134-1136.

son commentaire du psaume CXLII, que pour lui les *Laudes matutinae* ou office du matin étaient l'office le plus important avec celui de la sainte Messe¹. On voit aussi clairement, par son commentaire du psaume LXXIV, qu'au temps d'Eusèbe partout les *Laudes* et les *Vêpres* étaient célébrées dans l'Église comme des offices publics, et très vraisemblablement tous les jours².

Canon Psalmorum. — Cela concorde aussi avec le *Canon Psalmorum* qui se trouve parmi les œuvres d'Eusèbe; qu'il soit de lui ou d'un autre, il convient parfaitement à l'époque où cet auteur écrivait. On y voit indiqués pour la dévotion privée du jour et de la nuit douze psaumes, un pour chaque heure, en tout vingt-quatre; en plus, comme *pensum servitutis* entièrement indépendant de cette dernière indication, et pour l'office du jour (*Laudes = Matines*), il y a trois psaumes mentionnés, les psaumes LXXII, CXL et CXLII; pour l'office de nuit, trois psaumes du soir (*ψαλλοὶ λυχνικοί, psalmi lucernales*): CXXIX, CXL et CXLII (ou CXLII)³.

Constantin. — Nous devons enfin noter qu'Eusèbe, dans la biographie de l'empereur Constantin († 337), dit que, chaque jour, ce dernier se renfermait dans le cabinet de son palais à des heures déterminées (*καιροῖς ἐκάστης ἡμέρας τακτοῖς*), pour y réciter ses prières. Il s'était préparé par des austérités et avec ferveur à

¹ Ἐν ταῖς προσευχαῖς ἐγρηγορώτως σχολάζομεν, καὶ μάλιστα κατὰ καιρὸν τὸν ἑωθινὸν, ὥστε δύνασθαι λέγειν. Ὡ Θεός, ὦ Θεός μου, πρὸς σε ὀρθρίζω. — *Vigilanter precibus vacemus, matutino præsertim tempore, ut dicere possumus: Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo* (*In ps. CXLII; P. G., t. XXIV, col. 49*).

² Aux paroles du ps. LXXIV : *Exitus matutini et vespere delectabis* (*delectationes*), il dit que Symmaque a la variante : *Progressus* (*προελεύσεις* τοῦ ὄρθρου καὶ τῆς ἑσπέρας τὰς ὑμνολογίας) *deluculi et hymni vespere. Unum quippe hoc maximumque virtutis signum est, quod, postquam supradicta depresserat, exitus matutini et delectationes vespere hominibus constituerit, sive secundum Symmachum hymnos aut secundum Aquilam laudes... Nam quod per universum orbem in ecclesiis Dei in matutino solis exitu et vespertinis horis hymni, laudes et divinæ vere delectationes Deo constituentur, id sane Dei virtutis non modicum signum est. Dei vero delectationes sunt hymni ubique terrarum in Ecclesia Eius matutinis et vespertinis horis emissi. Quare dictum est: Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* (*In ps. LXXIV; P. G., t. XXIII, col. 649*). Ce que l'on verra dans la suite, à propos de saint Hilaire, apprendra pourquoi nous donnons ici la traduction latine.

³ Eusebii Pamphili *Canones diurni ac nocturni Psalmorum* (*P. G., t. XXIII, col. 1395*).

la solennité pascale, et il avait transformé par les plus brillantes illuminations la nuit sainte (du samedi saint au dimanche de Pâques) en un jour brillant (τὴν δ' ἑρῶν διανυκτέρουσιν μετέβαλλεν εἰς ἡμερινὰ φῶτα. — *Sacram vigiliam in splendorem convertit, lampades accensæ cuncta passim loca illustrabant*). Puis il avait porté un décret qui ordonnait à tous les *præsides provinciarum* de veiller soigneusement à la célébration du dimanche; enfin il avait recommandé l'observation des fêtes des martyrs (μαρτύρων ἡμέρας καιροῦς δ' ἑορτῶν ἐκκλησίαις) et des époques saintes¹. Parmi ces époques saintes, il y avait, comme nous le verrons plus loin, outre l'Épiphanie, l'Ascension et peut-être la Pentecôte, les jours de la Passion et de la Résurrection, une semaine avant et une semaine après Pâques.

En résumé donc, dans la première moitié du iv^e siècle, Laudes et Vêpres étaient célébrées quotidiennement en public; de plus, pour Pâques, il y avait une vigile nocturne, *παννύχια*; cette vigile existait vraisemblablement aussi pour les fêtes des martyrs. Les autres heures étaient laissées à la dévotion privée. Des lectures, des psaumes, des hymnes et de courtes prières constituaient la substance de ces heures. Nous ne savons rien de plus précis; cependant, avec assez de certitude nous pourrions supposer que quelques-uns des chants et des prières que nous voyons en usage dans l'Église un demi-siècle plus tard étaient récités ou chantés dès cette époque, au iii^e siècle, et au commencement du iv^e; de même que la plupart des fêtes que nous voyons indiquées un peu après comme fêtes de l'Église romaine, étaient célébrées déjà au plus tard à la fin du iii^e et au commencement du iv^e siècle, ainsi sous les Papes Caius (283-290), Marcellin (296-304), Marcel (307-310), Eusèbe (310), Melchiade (311-314), Silvestre (314-335), Marc (336), Jules I^{er} (337-352) et Libère (352-366). Nous y reviendrons plus loin.

Lumen hilare. — Parmi les prières et les hymnes² de composition libre employées dans l'office, en partie sous la forme d'antiennes, nous pouvons mentionner l'hymne dont saint Basile

¹ *De vita Constantini*, lib. IV, c. xxii, ed. Henric. Valesii, Moguntiae, 1672, p. 536.

² Sur la différence entre les psaumes (que l'on composait aussi, comme nous le montre l'histoire de Paul de Samosate et sa condamnation par le concile d'Antioche, 261), les hymnes et les odes ecclésiastiques, cf. Probst, *Lehre und Gebet in den drei ersten christlichen Jahrhunderten*, p. 256 sq.

(† 379) se sert comme preuve de la tradition dogmatique, dans son ouvrage « sur le Saint-Esprit »; elle est encore aujourd'hui dans l'office des Grecs (*Lumen hilare*)¹. La voici :

Lumière joyeuse de la sainte gloire
De l'immortel Père céleste,
Saint et bienheureux, ô Jésus-Christ,
Arrivés au déclin du soleil,
Regardant la lumière du soir,
Nous chantons le Père, le Fils
Et l'Esprit-Saint, Dieu.
Il est juste en tout temps
De te célébrer par nos voix pieuses,
Fils de Dieu, qui donnes la vie,
Voilà pourquoi le monde entier te glorifie².

Saint Basile dit de cette hymne qu'elle avait été appliquée aux Vêpres par ses devanciers et que depuis longtemps elle était chantée par le peuple, sans que toutefois on en connût l'auteur. Il ressort des paroles qui suivent immédiatement que le saint n'attribuait pas cette hymne à saint Athénogène; ou bien il faudrait pouvoir identifier τὸν Ἀθηνογένου; ὕμνον avec l'hymne du

¹ Cf. Alexios Maltzew, *Die Nachtwache oder Abend- und Morgengottesdienst der orthodox-katholischen Kirche des Morgenlandes*, Berlin, 1892, p. 59, 786.

² Φῶς ἱλαρὸν ἀγίας δόξης ἀθανάτου πατρὸς οὐρανοῦ, ἀγίου, μάκαρος, Ἰησοῦ Χριστέ, ἐλθόντες ἐπὶ τὴν ἡλίου δύσιν, ἰδόντες φῶς ἑσπερινόν, ὑμνοῦμεν πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα θεόν ἄξιον δὲ ἐν πᾶσι καιροῖς ὑμνεῖσθαι σε φωναῖς ὁσίοις, υἱὲ Θεοῦ, ζωὴν ὁ διδούς, διὸ ὁ κόσμος σε δοξάζει. — Cf. Probst, *op. cit.*, p. 283, 292. Si le martyr Athénogène († 169), que cite S. Basile (*De Spirit. S.*, c. xxix, n. 73; *P. G.*, t. xxxii, col. 205), est l'auteur de cette hymne, c'est ce saint martyr qui serait le plus ancien hymnographe chrétien. Garnier (dans la note au passage cité) croit que Athénogène fut martyrisé à Sébaste sous Dioclétien, d'après d'anciens martyrologes, le 16 juillet. — D'après Maltzew (*op. cit.*, p. 59, note 1), cette hymne porte, dans l'ancien *Horologium* grec, la suscription : Ποίημα παλαιόν, ἦ, ὡς τινες λέγουσιν, Ἀθηνογένου τοῦ Μάρτυρος. Dans l'*Horologium* slave, elle est cependant attribuée à Sophrone, patriarche de Jérusalem. Sophrone, qui mourut en 638, ne peut en être l'auteur, puisque Ussher a trouvé cette hymne dans le *Codex* alexandrin de la Bible, qui appartient au v^e ou même au iv^e siècle (Bingham, *Orig. eccles.*, lib. XIII, c. xi, § 5). Du reste, le fait que S. Basile en cite un vers et lui attribue une haute antiquité prouve assez que cette hymne peut avoir été composée au ii^e ou au iii^e siècle. Il la cite dans une démonstration, où il conserve l'ordre chronologique des témoins, après Origène et avant Grégoire le Thaumaturge.

lucernaire que saint Basile avait mentionnée précédemment? Quant à l'identification de cette hymne du lucernaire avec la première partie au moins de l'hymne que nous avons citée, les mots $\varphi\acute{\omega}\varsigma$ $\Delta\lambda\alpha\rho\acute{\omicron}\nu$, écrits en marge des plus anciens manuscrits de saint Basile, prouvent qu'elle a toujours été faite. L'Église de Néocésarée se vantait, comme nous l'apprend saint Basile¹, d'avoir conservé le rite en usage au temps de saint Grégoire le Thaumaturge (270)²; saint Basile aurait donc eu en vue le milieu du III^e siècle³.

Hymnes anciennes. — Probst a donné (*Lehre und Gebet*, p. 268 sq.) d'autres hymnes ou chants datant des trois premiers siècles. Mais on ignore s'ils étaient employés dans la liturgie et plus encore si l'on s'en servait spécialement dans les Heures. Ainsi on en trouve dans la lettre à Diognète (vers 117), dans Théophile d'Antioche († 181), Clément d'Alexandrie († 217), Commo dien († 305), Méthodius († 311). Également dans les Épîtres de saint Paul, certains morceaux semblent être rythmés, ils ont la forme d'hymnes; peut-être sont-ils empruntés à la liturgie (cf. par exemple : I Tim., III, 16 et II Tim., II, 11-13; Ephes., V, 14). Voir aussi les Actes, IV, 24-30 et divers passages de l'Apocalypse.

Les chefs de l'Église avaient intérêt à favoriser, comme l'avaient fait les Apôtres, la composition ou le chant de nouvelles pièces, dans lesquelles étaient célébrées les vérités de la foi et en particulier la personne et les œuvres du Christ, parce que les hérétiques, notamment le gnostique Bardesane (au III^e siècle, sous l'empereur Marc-Aurèle), doué d'un remarquable talent d'orateur et de poète, son fils Harmonius, au commencement du III^e, et plus tard Paul de Samosate, et au IV^e siècle les Ariens composaient et faisaient chanter dans l'église des psaumes et des hymnes, où ils avaient dissimulé le venin de leurs erreurs

¹ *Epist.*, CCVII, ad *Clēr. neocæs.*, et *De Spirit. S.*, c. XXIX.

² Bickell, dans le *Katholik*, 1873, t. II, p. 418.

³ Voici ses paroles : *Visum est patribus nostris vespertini luminis gratiam haudquaquam silentio accipere, sed, non ut apparuit, agere gratias. Quis autem fuerit auctor illorum verborum, quæ dicuntur in gratiarum actione ad lucernas (τῆς ἐπιλυχνίου εὐχαριστίας), dicere non possumus. Populus tamen antiquam profert vocem (ἀρχαίαν τὴν φωνήν), neque cuiquam unquam visi sunt impietatem committere, qui dicunt : Laudamus Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum Dei. Quodsi quis etiam novit Athenogenis hymnum, quem tamquam aliquod amuletum discipulis suis reliquit, festinans iam ad consummationem per ignem; is novit et martyrum sententiam de Spiritu.*

sous les splendides formules des chants sacrés, pour l'instiller ainsi plus sûrement dans les idées et le cœur des fidèles. Les plus anciens Pères, tels que Justin, Irénée, Clément, Origène, Tertullien et Hippolyte, appellent hymne¹ la grande prière liturgique d'action de grâces qui, d'une façon analogue à la louange des œuvres divines unie dans les solennités juives à l'*Hallel*, célébrait dans des sublimes chants de triomphe et en union avec tout l'univers, avec le chœur des astres et les milices célestes, la manifestation de la puissance et de la bonté de la Trinité dans la création, la providence et la rédemption.

Papyrus Rainer. — Des prières recueillies dans les *Constitutions apostoliques*, plusieurs, sinon toutes, peut-être sous une forme quelque peu différente, étaient sans doute employées dès le III^e siècle et même auparavant. Mais la critique récente a soulevé des objections à ce sujet, et elle affirme que la composition de ce recueil ne saurait remonter plus haut que le milieu du IV^e siècle. Elle prétend aussi que les morceaux liturgiques, sous la forme où nous les avons aujourd'hui, ne correspondent pas à ce qui était alors en usage. Afin donc de ne pas anticiper sur l'ordre des documents, nous nous en tiendrons là provisoirement. En revanche, nous possédons le texte bien authentique d'une pièce liturgique (Hymne ou Répons avec Doxologie) dans un rouleau de papyrus égyptien du commencement du IV^e siècle. C'est assurément la plus ancienne pièce liturgique écrite que nous possédions actuellement; elle porte encore les traces de son emploi dans l'office; c'est un chant pour la fête de la Nativité du Christ et de l'Épiphanie (6 janvier²). Car à cette

¹ Les passages en question se trouvent dans Probst, *Lehre und Gebet*, p. 265, et *Liturgie in den drei ersten christlich. Jahrhunderten*, p. 77, 122, 131, 137, 212. [Cf. aussi Pimont, *Les hymnes du Bréviaire romain*; Thierfelder, *De Christianorum psalmis et hymnis*, Lipsiæ, 1868; Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, 1867. Tr.]

² Ὁ γεννηθεὶς ἐν Βηθλεὲμ καὶ ἐν Νάζαρετ κατοικήσας ἐν τῇ Γαλιλαίᾳ, εἶδομεν σημεῖον ἐξ οὐρανοῦ · ἀστὲρος φανέντος, ποιμένες ἀγραυλοῦντες ἐθαύμασαν · γουνοπεσόντες ἔλεγον · δόξα τῷ Πατρὶ, ἀλλήλοῦσα · δόξα τῷ Υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, ἀλλήλοῦσα, ἀλλήλοῦσα, ἀλλήλοῦσα. — D'après Bickell, Krall et Wessely, dans les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus des Erzherzogs Rainer*, Wien, 1887, t. II, III, 1-4. Cf. Wessely, dans *Oesterr. Monatschrift für den Orient*, Wien, 1884, p. 152. [Cf. Edm. Bouvy, *Les cantiques de l'Église primitive*, dans les *Lettres chrétiennes*, t. IV, 1882, p. 188-203; dom Parisot, *Notes sur un très ancien monument liturgique*, dans la *Science catholique*, 15 mars 1890. Cf. Harnack, *Gesch. der altch. Litteratur*, t. I, p. 467. Tr.]

époque les Grecs ne faisaient qu'une seule fête de la Nativité et de l'Épiphanie. Une autre antienne est placée à la fête de saint Jean-Baptiste, qui, à cause du mystère du Baptême du Christ, encore aujourd'hui fêté au jour de l'Épiphanie, est célébré chez les Coptes et les Grecs immédiatement après l'Épiphanie : « Illustre est saint Jean-Baptiste, qui a prêché la pénitence dans tout l'univers pour la rémission de nos péchés. »

II. Fêtes et jeûnes des trois premiers siècles.

L'année chrétienne. — Nous avons encore à examiner, à la fin de cette première moitié de la première période, comment s'étaient développés jusque-là l'année liturgique et le cycle des fêtes chrétiennes. Cette étude appartient à notre sujet, puisque la lecture du Martyrologe et du calendrier des fêtes forme une partie, sinon du Bréviaire, du moins de l'office qui doit se réciter en commun.

Pâques était le « jour de fête par excellence », κατ' ἑξοχήν, et le dimanche, appelé jour du Seigneur, n'était que la répétition de la fête de Pâques. C'est pourquoi l'auteur de l'Épître de Barnabé dit déjà à la fin du 1^{er} siècle : « Nous passons le huitième jour dans la joie¹. » Tertullien dit la même chose. Mais comme les documents ne nous disent rien d'une solennité ou d'une joie profane, la liturgie doit avoir porté en elle une empreinte joyeuse.

On jeûnait le mercredi et le vendredi durant toute l'année à l'exception du temps pascal (jusqu'à la Pentecôte), et après une prière faite en commun dans l'église (*statio militiæ Christi*) on célébrait la sainte Messe à l'heure de None, et le jeûne se terminait après la réception de la communion où l'on prenait des ali-

¹ Διὸ καὶ ἄγομεν τὴν ἡμέραν τὴν ὀγδόην εἰς εὐφροσύνην, ἐν ἧ καὶ ὁ Ἰησοῦς ἀνέστη ἐκ νεκρῶν. — *Idcirco et diem octavam in lætitia agimus, quo et Iesus resurrexit a mortuis* (Barnabas, *Epist.*, c. xv, 9, edit. Funk, p. 48-49). Cf. Tertullien, *Ad nat.*, lib. I, c. xii; *Apol.*, c. xvi; Probst, *Liturgie*, p. 81. — L'Épître de S. Denys d'Alexandrie († 264) à Basileide (*P. G.*, t. x, col. 1277) est le plus ancien témoignage qui existe sur l'observation de la semaine sainte et sur la xérophagie qui avait lieu pendant cette semaine. [Voir plus haut ce que nous avons dit de la substitution du dimanche au sabbat, p. 48.]

ments¹. En certains lieux, on jeûnait aussi une semaine après la Pentecôte, et même les *Canones sancti Hippolyti*, dont les éléments premiers sont dans tous les cas antérieurs à leur rédaction au 4^e ou 5^e siècle, prescrivent ce jeûne pour ceux que quelque raison aurait empêchés d'observer celui de la semaine sainte². Comme ce jeûne de la semaine après la Pentecôte, celui du samedi durant toute l'année demeura limité à l'Occident, et il semble avoir été un usage spécial à l'Église romaine³.

Carême. — Les sources ne s'accordent pas au sujet du jeûne de quarante jours avant Pâques; il semble qu'il n'y a pas eu de prescription le concernant avant le 3^e, peut-être avant le 4^e siècle; il appartenait à chaque évêque de publier des ordonnances particulières pour ses ouailles. Le 5^e canon du concile de Nicée est le plus ancien témoignage qui nous reste de l'observation du Carême, tout d'abord comme temps de préparation à la réception du baptême ou de l'absolution des péchés, puis comme époque de recueillement spirituel. Dans le courant du 4^e siècle, on établit à son sujet une rigoureuse discipline. A l'origine, ce n'était qu'une semaine de jeûne sévère; à Rome, on jeûnait trois semaines. C'est pourquoi, plus tard encore, le troisième dimanche (*Mediana*) avait des solennités particulières⁴. Cependant, de préférence, on jeûnait rigoureusement durant la semaine qui précédait Pâques et même en observant la xérophagie, c'est-à-dire qu'on n'autorisait que les aliments secs, à l'exclusion de la viande, du bouillon, du vin et des fruits plus succulents⁵.

Quatre-Temps. — [On ignore au juste la date de leur institution.

¹ Les passages en question du *Pasteur* d'Hermas, de Tertullien et de Victorin de Peltau (*De fabrica mundi*, n. 2) se trouvent dans Probst, *Kirch. Disciplin in den drei ersten Jahrhunderten*, Tübingen, 1873, p. 256 sq.

² *Can. Hippol.*, c. xxii, n. 197, edit. d'Achelis, p. 116.

³ D'après Victorin, *loc. cit.*, n. 2, Tertullien, *De ieiun.*, c. xiv; *Adv. Marc.*, lib. IV, c. xii; *De orat.*, c. xxiii; *Concil. Elvirensis* (300, non 313), can. 26; dans Hefele, *Conciliengeschichte*, 2^e édit., t. 1, p. 138; Socrat., *H. E.*, lib. V, c. xxii; Sozom., lib. VII, c. xix; dans Probst, *Kirchl. Disciplin*, *op. cit.*, p. 258.

⁴ Duchesne, *Origines du culte*, p. 233.

⁵ *Quod etiam xerophagiam observemus, siccantes cibum ab omni carne et omni iurulentia et uvidioribus quibuscumque pomis; nec quid vinositatis vel edamus vel potemus; lavacri quoque abstinentiam, congruentem arido victui* (Tertull., *De ieiun.*, c. 1). *Bene autem, quod et episcopi universæ plebi mandare ieiunia assolent* (*ibid.*, c. xiii). Cf. Funk, dans *Tüb. Quartalschrift*, 1893, p. 177 sq.